

# La Rochelle Agglo : la réponse cinglante d'Eau 17 aux élus

[A La Une La Rochelle](#)



Michel Doublet, président d'Eau 17 (au centre), entouré de Christophe Sueur et Eric Authiat.

© Crédit photo : F. Z.

Par Frédéric Zabalza

Publié le 21/01/2021

## La sortie du syndicat départemental et les arguments qui l'ont justifiée ont fait réagir les responsables politiques d'Eau 17.

La réponse du berger à la bergère était attendue. Le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne fait pas dans la demi-mesure. Un mois après la validation par le préfet de la sortie de la Communauté d'agglomération de La Rochelle (CdA) du syndicat départemental Eau 17, celui-ci a tenu « à rétablir certaines vérités ».

L'auguste institution charentaise-maritime créée en 1952, basée à Saintes et dont dépend la régie publique Rese (1), a réagi par la voix de son président Michel Doublet et des vice-présidents Christophe Sueur et Éric Authiat (2). S'ils ont pris acte du vote des élus communautaires rochelais à une très large majorité, y compris de la part de Guillaume Krabal et David Baudon, vice-présidents d'Eau 17, ils l'ont bien perçu comme étant une décision purement « politique ».

« Jean-François Fountaine nous a demandé il y a quelques mois comment on pouvait intégrer la CdA de La Rochelle à Eau 17. Nos collaborateurs ont beaucoup travaillé sur ce sujet, les relations se présentaient sous les meilleurs auspices et, brutalement, on a appris que la CdA voulait prendre son indépendance », relate Michel Doublet, qui balaye l'argument économique.

« Entre nous et la Ville de La Rochelle [qui a déjà sa propre régie], sur une facture moyenne de 75m3 par an, il y a une différence de 6 ou 7 euros. » « Depuis dix ans, on n'a pas touché le prix. La solidarité départementale a toujours joué pour que chacun bénéficie d'un prix constant de l'eau », ajoute Christophe Sueur.

## « Pas de leçons à recevoir »

L'argument écologique ne tient pas non plus selon eux. « En matière de préservation de la ressource, nous n'avons pas de leçons à recevoir de La Rochelle. Ce serait plutôt le contraire », cingle Michel Doublet, en référence au « retard » dans ce domaine pointé par Guillaume Krabal.

Christophe Sueur développe. « Une expression nous a perturbés », confie-t-il, à propos des prélèvements de surface d'Eau 17, notamment dans le fleuve Charente, pour alimenter la Charente-Maritime. « On fait tout le contraire de La Rochelle, qui prélève 66% de ses eaux en surface. Notre prélèvement se fait aux deux tiers en eaux souterraines, un tiers en surface. »

« Le comité directeur [d'Eau 17] avait élaboré une feuille de route. Le sujet de la protection de la ressource a été confié à un vice-président de la CdA, vice-président d'Eau 17 [Guillaume Krabal], qui a voté la sortie de La Rochelle... Ça laisse rêveur dans la capacité de l'être humain à être arc-en-ciel et multifacettes », songe Éric Authiat.

Pour eux, le comble de la « mauvaise foi » des élus rochelais est qu'en cas de coup dur, la collectivité ferait appel à Eau 17. Mais Michel Doublet prévient. « Il est clair que la Ville et la CdA de La Rochelle n'ont pas suffisamment de ressource pour alimenter leur territoire. Ils auront absolument besoin d'Eau 17, à condition que nous en ayons la capacité. En cas de pénurie, nous serions sûrement amenés à privilégier les adhérents par rapport aux communes de la CdA. Il y a une épée de Damoclès sur ce territoire, même si M. Fountaine réclame la solidarité départementale. La solidarité dans un sens, mais pas dans l'autre... »

## « Cadeau de départ illégal »

Le « cadeau de départ » proposé par la CdA, une enveloppe d'1,5 million d'euros, n'est pas le bienvenu. « Appréciez la subtilité : c'est un subside "en échange de la continuité d'un service que le service public de la Rese devra faire à titre privé pour la CdA". C'est totalement illégal. Ils font des effets de communication, ils passent pour des gens généreux mais on n'en veut pas car on reste toujours dans les règles », s'agace Christophe Sueur.

L'élu oléronnais « espère que le réveil ne sera pas trop douloureux pour l'ensemble des usagers de cette structure qu'il va falloir inventer ». « Jusqu'à présent, on a aucune réponse technique de la CdA. On ne sait pas comment leur régie publique va être créée. À un moment, il va bien falloir qu'ils facturent leur eau aux usagers. Mais ça leur appartient ». « Qu'ils se débrouillent », résume Michel Doublet, résolu à tourner la page rochelaise au plus vite.

## Des réseaux « très vieillissants »

Les responsables d'Eau 17 remarquent que le syndicat départemental s'était engagé « sur dix ans » à mettre aux normes les installations de l'Agglomération de La Rochelle, à remplacer les canalisations et à réhabiliter des ouvrages de génie civil. Montant de la facture : près de 52 millions d'euros.

« Une partie des réseaux de la CdA, et notamment ceux de La Rochelle, sont très vieillissants, avec un certain nombre de branchements en plomb qui existent encore, explique Éric Authiat. On peut avoir quelques doutes sur la capacité de la CdA à pouvoir mettre à niveau ses installations. Or, on peut avoir la meilleure eau possible, si on la fait transiter par des réseaux contenant du plomb, la qualité en sera fortement altérée. »

Parmi les 52 millions d'euros calculés par Eau 17, près de 17 millions seraient destinés à rénover l'usine de captage de Coulonge-sur-Charente, d'où vient une partie de l'eau qui arrive dans le robinet des Rochelais. « Notre usine, à Saint-Hippolyte [près de Rochefort], est bien en avance sur celle de Coulonge. On avait prévu de la remettre aux normes, ce sera à la CdA de le faire. En cas d'une pollution dans la Charente où de sécheresse exceptionnelle, La Rochelle [serait] dans une situation très fragile », souligne Michel Doublet.

« C'est désormais le problème des Rochelais », coupe Christophe Sueur, préférant parler des « projets de résilience d'avenir » d'Eau 17 et des innovations futures, dans les domaines de la lutte contre les fuites, la gestion tarifaire, la sensibilisation des usagers, etc.

## Le préfet critiqué

Fin décembre, le préfet Nicolas Basselier a accordé à l'Agglomération rochelaise la souveraineté de la distribution de son eau. La Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) avait pourtant émis un avis négatif. « C'est un très mauvais message que le préfet a envoyé », déplore Michel Doublet, estimant que le représentant de l'État « a subi la pression de la Ville de La Rochelle et de son maire ».

« Le préfet a respecté la loi, il aurait pu aussi prendre une décision différente. Il note que le retrait de La Rochelle est dans l'intérêt général, mais l'intérêt général, c'est nous qui le faisons, pas la CdA de La Rochelle ». Éric Authiat va plus loin : « La Ville de La Rochelle a été récompensée, peut-être parce qu'ils [le maire et le préfet] ont des intérêts communs à travailler ensemble. Pour moi, c'est lamentable. »

(1) Régie d'exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime.

(2) Respectivement maires de Trizay (LR), Saint-Pierre-d'Oléron (DVD) et Tonnay-Charente (PS).